



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 25

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Patrick Wunderle, Pascale Campin, Mickael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Cristina Coelho, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin

Absents ayant donné pouvoir : Cécile Echelard à Sonia Fizelle, Eloïse Suard à Sylvain Tanguy

Absents : Sylvain d'Amico, Loïc Le Quillec

Mme Pascale Campin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 32/2026

**COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
ELECTION DES MEMBRES**

Rapporteur : Sylvain TANGUY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

CONSIDERANT que pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation des services publics locaux présidée par le Maire ou son représentant, est composée de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures.

Sont candidats :

Titulaires Mme Sylvie Barusseau
M. Patrick Reteau
M. Pascal Gouzenes
M. Cédric Tartar
Mme Cristina Coelho

Suppléants M. Loïc Le Quillec
Mme Anne Lanfranchi
M. Bruno Dijon
M. Jimmy Martin
Mme Pascale Roquesalane

Il n'y a pas d'autre candidature,

M. le Maire donne lecture du résultat :

SONT ELUS, en qualité de membres titulaires de la commission de délégation des services publics locaux,

- Mme Sylvie Barusseau
- M. Patrick Reteau
- M. Pascal Gouzenes
- M. Cédric Tartar
- Mme Cristina Coelho

SONT ELUS, en qualité de membres suppléants de la commission de délégation des services publics locaux,

- M. Loïc Le Quillec
- Mme Anne Lanfranchi
- M. Bruno Dijon
- M. Jimmy Martin
- Mme Pascale Roquesalane

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGU

